

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 29 JUIN 2016

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUD, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,
Mme Ing-On TORCAL, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Maylis DEL PIANITA donne pouvoir à M. Hervé LUCBÉREILH.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.
M. Michel ADAM donne pouvoir à M. Clément SERVAT.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. David CORBIN.

❧❧❧

**36 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE DEPARTEMENT POUR DES
TRAVAUX DE PERENNISATION DE LA CHAUSSEE EN TRAVERSEE DE VILLE
PAR LA RD 6**

Madame Carine NAVARRO expose que le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques va réaliser des travaux de pérennisation de chaussée sur la RD 6 Boulevard des Pyrénées.

Dans ce cadre-là, la commune souhaite réaliser sur cette même partie un cheminement piétonnier sécurisé avec traversée piétonne et prolongation d'une bande cyclable.

Afin de réaliser ces travaux, le Département et la commune envisagent de constituer une co-maîtrise d'ouvrage et de désigner le département maître d'ouvrage et donc de conclure à ce titre une convention.

Les travaux sont estimés à 225 406 € H.T. pour l'ensemble de l'opération.

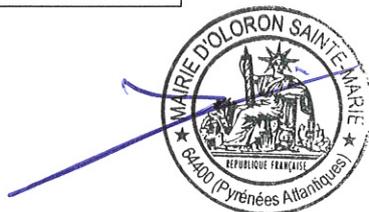
La part communale s'élève à 29 634 €, conformément au règlement de voirie départemental.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe et réaliser toutes les opérations de paiement.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 29 juin 2016.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 04/ 07/ 2016



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH

